



Renouveler titre de séjour UE

Par **Khalfaoui Nawres**, le **12/12/2017** à **10:04**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre de la préfecture indiquant que je remplis pas les conditions favorables pour avoir mon titre de séjour " conjointe UE" selon l'article L.121-1 du CESEDA. Alors je sais pas trop quoi faire?. Pour vous éclaircir mon situation j'ai 3 enfants un d'entre eux né ici en France et 2 de mes enfants ont la nationalité italienne. Nous sommes entrés en France 2015 avec un CDI mais depuis un moment mon mari(nationalité italienne) à été licencié cause économique depuis il travaille comme intérimaire.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **12/12/2017** à **10:17**

bonjour,

vous pouvez faire un recours gracieux au préfet, puis un recours contentieux devant le tribunal administratif.

voir ce lien:

<https://avocat-cujas.fr/recours-refus-titre-de-sejour.html>

salutations

Par **Khalfaoui Nawres**, le **12/12/2017** à **10:40**

Oui je sais mais je voudrais savoir est ce que je dois m'inscrire au pôle emploi ou à une établissement pour études ou formation avant de faite le recours??. Merci d'avance.